

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

**MERCREDI 5 ET JEUDI 6 JUIN 2019
LUXEMBOURG**



14^e édition

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT - COMPLIANCE

Toute l'actualité réglementaire et les questions pratiques que vous vous posez



**AVEC LA PARTICIPATION
EXCEPTIONNELLE DE :**

Jean-Noël Lequeue - JNL
Michel Turk - MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Patrick Wagner & Guido Kruse - CSSF
Jean Leroy - ABBL
Max Braun - CRF



www.ifebenelux.lu

MERCREDI 5 JUIN 2019

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Jean-Noël Lequeue, Administrateur délégué - JNL

8h45 Accueil des participants

9h00 Allocution d'ouverture

9h15 Préparation de la visite du GAFI

- Risk based approach
- Mise en conformité avec les règles du GAFI
- État sur la préparation de la visite : points d'attention pour les différents secteurs

Michel Turk

Coordinateur national LB/FT

Chef de délégation GAFI

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Patrick Wagner

Head of Department | On-Site Inspection

CSSF

10h30 Contrôles sur place : comment s'y préparer ? Recommandations de la CSSF**Patrick Wagner**

11h00 Café-networking

11h15 Recommandations de la CRF

- La fraude fiscale dans la revue LCB/FT
- Comment améliorer la qualité des déclarations de soupçons ?
- Quels enseignements tirer des entretiens individuels entre la CRF et les grandes banques de la Place, notamment pour les plus petites entités ?
- Comment la coopération avec les autorités étrangères va-t-elle évoluer avec la 5^e directive LCB/FT ?

Max Braun

Directeur

CRF

12h15 Déjeuner

13h45 Transposition de la 4^e directive LCB/FT et état des avancées réglementaires

- État de la transposition de la 4^e directive : la loi du 13 février 2018 et les 2 lois du 10 août 2018
- Les autres normes dérivées de l'autorégulation
- La 5^e directive en réponse aux attaques terroristes et aux Panama Papers, quelles sont ces nouvelles dispositions ?
- *Quid* des autres directives et règlements européens ?

Thierry Pouliquen

Avocat

POULIQUEN & CARAT

14h45 Café-networking

15h00 Loi du 13 janvier 2019 sur le registre des bénéficiaires effectifs : premiers retours d'expérience

- Calendrier d'entrée en vigueur
- Pour le LBR (Luxembourg Business Registrars) : quelle mise en pratique ? Quel process ? Quelle organisation ?
- Exemples de questions pratiques pour les banques et les fonds
 - Pour les banques : comment enregistrer les bénéficiaires effectifs ? Quels sont les premiers incidents techniques ?
 - Pour les fonds : qui est le bénéficiaire ? Le dirigeant du fonds ? *Quid* en termes de reporting des UBO vers le registre ?

Thierry Pouliquen**16h00 Violation des obligations professionnelles : nouvelles infractions, sanctions administratives et risque pénal**

- Comment peut-on glisser d'un état de « non-compliance » à un état de « blanchiment » ? Quel est le risque pour la banque ?
- Circulaire de la CSSF/CRF 17/650 introduisant la fraude fiscale comme infraction constitutive de blanchiment : où en sommes-nous des questions pratiques ?
- Infraction de non-justification de ressources, issue de la loi du 10 août 2018 : quelle analyse de cette nouvelle infraction ?
- Quelle analyse de l'augmentation des sanctions administratives, notamment venant de la CSSF ?
- En cas de transfert de fonds : comment gérer les fonds ? Que faire des avoirs quand la relation est clôturée ?
- Beaucoup de demandes d'entraide judiciaire provenant de la France : quels enseignements en tirer ?

André Lutgen

Avocat à la Cour

LUTGEN + ASSOCIÉS

17h00 Fin de la journée



JEUDI 6 JUIN 2019

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Jean-Noël Lequeue, Administrateur délégué - JNL

8h45 Accueil des participants

9h00 Allocution d'ouverture

9h15 De-risking et lutte contre le blanchiment

- Quelles sont les causes du de-risking ? Politique des risques, approche basée sur les risques, coûts...
- La pratique du de-risking : les secteurs/activités concernés ? Quelles conséquences ?
- Mitigation des risques : solution au de-risking ?

Jean Leroy
Senior Legal Advisor
ABBL

10h15 RGPD et LCB/FT : premières expériences

- Comment respecter les obligations de RGPD et celles de KYC ?
- Quelle interprétation donner à la réaction du client qui ne veut pas communiquer des données, ce que lui permet RGPD, mais peut sembler suspecte en matière de lutte contre le blanchiment et justifier une déclaration de soupçons par le banquier ?
- Les banques peuvent-elles demander des informations, même si elles ne sont pas réclamées par la CSSF en matière de lutte contre le blanchiment ?

Loïc Saint-Ghislain
Director
DELOITTE

11h15 Café-networking

11h30 Governance OPC : les nouvelles obligations de la circulaire ManCo CSSF 18/698

- Quelles sont les nouvelles obligations en matière de governance ? De délégation ? De contrôle interne ?
- Analyse des nouvelles obligations en matière de LCB/FT
 - Comment répondre aux attentes de la CSSF ?
 - Comment se préparer aux contrôles ?
 - Quelles obligations en matière de rapports annuels ?
- Quelle procédure KYC pour les actifs acquis par les fonds ?
- Quelles sont les priorités du département Governance ? Concerne-t-il tous les acteurs ?
- En matière de LPS, édition par la CSSF de formulaires pour demander le passeport européen

Guido Kruse
Chef de division, métier OPC, contrôle sur place
CSSF

Philippe Matelic

Head of compliance
EFA

12h45 Déjeuner

14h15 DAC 6 : l'obligation déclarative des montages fiscaux agressifs, c'est une urgence !

- Quels sont les montages de planification fiscale devant faire l'objet d'une déclaration ?
- Qui doit accomplir la déclaration ?
- Quels éléments d'information et documents devraient être transmis ? Quels délais ?
- Quelles sanctions ?

Denis-Emmanuel Philippe
Avocat
BLOOM LAW

15h30 Café-networking

15h45 Risk Appetite et Risk Profile

- Risk Appetite au sein de processus de gestion des risques
- Pour une gestion des risques efficace : comment mesurer les écarts entre le Risk Profile de l'entreprise et son Risk Appetite ?
- Comment réconcilier les deux types de risques ?

16h45 Le lancement d'alerte (Whistleblowing) : quel état de la réglementation ? Quelles questions pratiques ?

- Le lancement d'alerte et le secret financier : une contradiction ?
- Cadre réglementaire international, européen et national du lancement d'alerte
- Quelles sont les contraintes juridiques actuelles dans le secteur financier et quels risques ? À qui s'imposent-elles et dans quelles matières (obligations du secteur financier, obligation lutte ABL/FT, abus de marché, lutte contre la corruption, protection des intérêts de l'UE, droit du travail ...) ? Qu'en est-il du secteur des assurances vie ?
- Finalités du dispositif d'alerte et ses limites (bonne foi, règles sur la protection des données personnelles, directive secret des affaires...)
- Mise en œuvre pratique : quelles mesures internes ? Comment les appliquer ? Quelles instances sont concernées ? Quels contrôles ?
- Quelles déclarations faire auprès de la CSSF ? Auprès d'autres autorités ?

Marie-Paule Gillen
Avocat
DSM AVOCATS À LA COUR

17h30 Fin de la journée

POUR QUI ?

- Compliance Officers et responsables anti-blanchiment dans les banques, compagnies d'assurances, fonds d'investissement, domiciliataires de sociétés
- Heads of Compliance, Analysts Compliance, AML Compliance, déontologues,
- Auditeurs et contrôleurs internes
- Réviseurs et experts-comptables
- Dirigeants d'entreprise
- Responsables des départements juridiques, audits et contrôle interne
- Responsables des départements commerciaux
- Directeurs d'agence
- Responsables des transactions internationales
- Banquiers, assureurs, financiers
- Avocats et gestionnaires de patrimoine

POURQUOI ?

- Maîtriser les dernières évolutions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment
- Intégrer les recommandations de la CRF et de la CSSF
- Appréhender les questions pratiques posées suite aux réglementations s'imposant en compliance

COMMENT ?

- Des exposés d'actualité complétés par une approche pratique présentés par des experts de la matière
- Des intervalles réservés aux questions des participants
- Une documentation remise aux participants en début de conférence

POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ

Si vous avez déjà des questions, envoyez un courriel à sleroy@abilways.com

INFORMATIONS PRATIQUES

IFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous sur
votre smartphone



Renseignements inscriptions

IFE by Abilways
16A, Avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg
Tél. : +352 28 488 819
infoclient-ife@abilways.com

Renseignements programme

Stéphanie Leroy Farasse - sleroy@abilways.com

Participation (+ 3 % TVA)

2 jours : 1 500 € HT
1 jour : 850 € HT

200 € de réduction pour toute inscription aux 2 jours reçue avant le 18/03/2019 avec le code promo 26414 EARLY

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par virement à notre banque - BGL BNP Paribas
IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000
Code BIC : BGLLLULL, au nom d'IFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Luxembourg, IFE Belgique, EFE, CFPI, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV sont consultables sur notre site www.ifebelux.lu. Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 02/08/02 sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse correctionbdd@ifexecutives.com ou par courrier postal : 16A, Avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg.

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Dates et lieu de la formation

MERCREDI 5 ET JEUDI 6 JUIN 2019 - LUXEMBOURG

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

- OUI**, je m'inscris à la conférence "**Lutte contre le blanchiment**" (code 26414) le mercredi 5 juin 2019
- OUI**, je m'inscris à la conférence "**Compliance**" (code 26414) le jeudi 6 juin 2019
- OUI**, je m'inscris aux 2 jours avant le 18/03/2019 (code 26414 EARLY) et je bénéficie de 200€ de réduction

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre responsable juridique _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : +352 28 488 819 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

